



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 13 mars 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-335

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 13 ET 20 FÉVRIER 2013 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 13 et 20 février 2013 et de la séance spéciale tenue le 19 février 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2013-336*

RÈGLEMENT NUMÉRO 363-1-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2006 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE DE 10 000 000 \$ AFIN D'AUGMENTER LE BUDGET DE RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BERGES ET DES PARCS, ET CE, DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RÉVISÉ AVEC LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 363-1-2013 modifiant le règlement numéro 363-2006 dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 10 000 000 \$ afin d'augmenter le budget de réalisation du projet de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-337

SOUSSION 2013 SI 014 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE - AGRANDISSEMENT DES CHALETS DES PARCS ERNEST-GABOURY ET LA VÉRENDRYE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DIVISION DU PARC IMMOBILIER - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DE BELLEVUE - PATSY BOUTHILLETTE ET SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau inc., 430, boulevard de l'Hôpital, local 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis en mécanique et électricité et la surveillance sans résidence durant la construction pour le projet d'agrandissement des chalets des parcs Ernest-Gaboury et la Vérendrye pour un montant total de 33 112,80 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 février 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-003-25357	17 156,10 \$	Fonds de développement des communautés - Gatineau - Chalet de services - Parc Ernest-Gaboury
18-12036-004-25358	14 516,70 \$	Fonds de développement des communautés - Gatineau - Chalet de services - Parc la Vérendrye
04-13493	1 440,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-338

SOUSSION 2012 SP 241 - AMÉNAGEMENT DU PARC DES HAUTES-PLAINES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Benoît Gratton inc., 40, rue McFaul, Gatineau, Québec, J8L 3M3, pour l'aménagement du parc des Hautes-Plaines, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 830 756,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30701-014	400 000,00 \$	Fonds des règlements d'emprunts - Réaménagement du parc des Hautes-Plaines
Futur FDI	280 000,00 \$	Subvention du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport
18-40033-014	100 000,00 \$	Dépense FDI - Travaux d'immobilisation - Parc des Hautes-Plaines
18-12035-001	14 629,04 \$	Dépense FDI - Fonds de développement des communautés de Hull - Parc des Hautes-Plaines
04-13493	36 127,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-339*

SOUSSION 2012 SP 346 - AMÉNAGEMENT DU PARC JEANNINE-GRÉGOIRE-ROSS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme 130247 Canada inc./Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour effectuer les travaux d'aménagement du parc Jeannine-Grégoire-Ross, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 203 962,78 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	195 092,90 \$	Aménagement du parc Jeannine-Grégoire-Ross
04-13493	8 869,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser, à même les frais d'aménagement de parcs (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 195 092,90 \$ afin de donner suite à la présente et à effectuer les écritures comptables requises.

De plus, le trésorier est autorisé à puiser une somme de 100 027,95 \$, à même les frais d'aménagement de parcs (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, pour les contingences reliées au projet ainsi que pour l'achat d'équipements de jeux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-340*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET MUSCAT III - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 7881002 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Muscat III;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7881002 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Muscat III :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 7881002 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Muscat III, montré au plan d'implantation préparé par la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. daté du 30 avril 2012, révisé le 23 novembre 2012 et portant le numéro de dossier GAT-100052176-AO;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;

- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Les Services exp inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Services exp inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue et des services municipaux faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-341

REJET DES SOUMISSIONS - SOUMISSION 2012 SP 371 - SERVICES PROFESSIONNELS - AGENT DE SÉCURITÉ - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 10 janvier 2013, un appel d'offres public pour les services d'un agent de sécurité pour les travaux de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'un système de pondération et d'évaluation a été utilisé pour ce type de services et que ce mécanisme prévoit une évaluation individuelle de chaque soumission sans en connaître le prix;

CONSIDÉRANT QUE la seule offre de services reçue est non conforme puisqu'elle comportait également l'offre de prix;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SP 371.

Adoptée

CE-2013-342

SOUSSION 2013 SI 343 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AUTRES QUE RÉSIDENTIELLES PRODITES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Services I.E.W.S. 3876845 Canada inc., 106, rue Papineau, Gatineau, Québec, J8X 1V4, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation des matières résiduelles produites sur son territoire par les industries, commerces et institutions et les entreprises du secteur de la construction, rénovation et démolition pour un montant total de 45 990 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 janvier 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45540-411-25356	43 990 \$	Gestion des matières résiduelles - Services professionnels et génie
04-13493	2 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-343*

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 5 087 726 AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL DE GATINEAU - 8286477 CANADA INC. DÉMÉNAGEMENT SLBL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 803 302 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 11 833,4 m², situé sur la rue Pierre-Ménard dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 8286477 Canada inc. propose d'acquérir une partie du lot 4 803 302, laquelle fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 5 087 726 et d'y construire, dans un délai de douze mois à compter de la signature de l'acte de vente, un bâtiment d'une superficie totale minimum de 841,2 m² d'aire au sol, pour un coefficient d'occupation du sol total de 15 % une fois les travaux terminés, afin d'y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur, soit un service de déménagement;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique - CLD Gatineau est responsable de la mise en vente des terrains industriels, tel qu'énoncé à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de 90 547,63 \$ (1,50 \$/pi² ou ± 16,15 \$/m²), a été calculé à partir du taux unitaire prévu à la grille de prix adoptée par le conseil municipal le 21 juin 2011 (CM-2011-567), soit le taux en vigueur au moment de l'acceptation du projet de vente par Développement économique - CLD Gatineau en décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction sera exécutée aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 8286477 Canada inc. et dûment signée le 25 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est recommandée suite à l'exécution de toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique - CLD Gatineau, le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des affaires courantes de Développement économique - CLD Gatineau, en vertu de sa résolution DE-CAC-12-114 adoptée le 10 décembre 2012, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 8286477 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers, article 7.1.4, qui précise que :

Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évalue l'opportunité et les conditions d'aliénation.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter de vendre, à 8286477 Canada inc., une partie du lot 4 803 302 (futur lot 5 087 726) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 5 608,1 m², au prix de 90 547,63 \$ (1,50 \$/pi² ou ± 16,15 \$/m²), plus taxes si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 8286477 Canada inc. et dûment signée le 25 janvier 2013;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à l'offre d'achat, si requis.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-344

PUBLICATION DE SERVITUDES PAR DESTINATION DU PROPRIÉTAIRE - AQUEDUC ET ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIES - LOT 5 219 566 AU CADASTRE DU QUÉBEC - SECTEUR DE LA PLACE DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 219 566 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant un terrain vacant dans le secteur de la Place de la Cité et qui sera mis en vente incessamment par appel de propositions publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est aussi propriétaire du boulevard du Carrefour, de la rue de la Cité (lot 3 161 288 au cadastre du Québec) et de la Place de la Cité (lot 3 161 290 au cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un bouclage du réseau d'aqueduc est requis entre le boulevard du Carrefour et la rue de la Cité, via le lot 5 219 566 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il faut également acheminer l'écoulement des eaux de surface au travers du lot 5 219 566 au cadastre du Québec, entre le boulevard du Carrefour et le bassin de rétention situé dans la Place de la Cité;

CONSIDÉRANT QUE par la publication d'une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux de pluies et d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une même partie du lot 5 219 566 au cadastre du Québec, la Ville de Gatineau assure ainsi le bouclage, l'entretien de son réseau et le bon fonctionnement du drainage et du réseau d'aqueduc en marge des développements à venir sur le lot 5 219 566 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la publication, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux de pluies et d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc, sur une même partie du lot 5 219 566 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 408,9 m², comme montré à la minute 4806 préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, en date du 4 mars 2013, le tout aux conditions habituelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la publication, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux de pluies et d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc, sur une même partie du lot 5 219 566 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 408,9 m², comme montré à la minute 4806 préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, en date du 4 mars 2013, le tout aux conditions habituelles;
- mandate le Service du greffe à préparer les actes de servitude et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-345*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2014-706*

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2012-1740 - ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION - LOTS 4 473 034 ET 4 473 036 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE les compagnies 102662 Canada inc. et Gestion Roger Lachapelle inc. sont propriétaires des lots 4 473 032, 4 473 033, 4 473 034 et 4 473 036 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situés à l'extrémité est de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par ses résolutions numéros CM-2010-828 en date du 24 août 2010, CM-2010-664 en date du 22 juin 2010 et CM-2010-138 en date du 9 février 2010, autorisait, entre autres, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des lots 4 473 032 et 4 473 033 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, dont le dernier lot d'une superficie de 49 556,4 m² à été ciblé, notamment, comme aire de compensation environnementale dans le but de se conformer aux dispositions applicables de la Loi sur les pêches et ainsi compenser la perte d'habitat de poissons dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE n'ayant pu s'entendre de gré à gré avec les propriétaires pour l'acquisition des lots 4 473 032 et 4 473 033 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, la Ville de Gatineau a dû procéder par expropriation afin de devenir propriétaire desdits lots que les propriétaires contestent devant la Cour supérieure dans le dossier 550-05-013992-105, l'audition étant fixée aux 11 et 12 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'après révision du projet de compensation environnementale, il s'avère qu'une superficie supplémentaire est requise non seulement pour les fins d'aire de compensation environnementale mais aussi comme aire de protection environnementale et de réserve foncière pour conserver et protéger le patrimoine écologique situé dans les limites du territoire de la Ville de Gatineau, permettant ainsi d'en assurer la pérennité comme demandé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, afin de procéder à la réalisation du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier et de créer cette réserve foncière, doit se porter acquéreur d'une partie des lots 4 473 034 et 4 473 036 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, maintenant connu comme le lot 5 201 903 au cadastre du Québec, représentant une superficie totale additionnelle de 25 997,1 m², lesquelles sont adjacentes aux lots 4 473 032 et 4 473 033 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est définitivement requise pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, le Service de la gestion des biens immobiliers recommande de procéder à l'acquisition, par expropriation, d'une partie des lots 4 473 034 et 4 473 036 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, maintenant connu comme le lot 5 201 903 au cadastre du Québec, à des fins d'aire de compensation environnementale ainsi que d'aire de protection environnementale et de réserve foncière dans le but de conserver et protéger le patrimoine écologique situé sur le territoire de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2012-1740 en date 4 décembre 2012 et recommande au conseil :

- de modifier sa résolution numéro CM-2012-1129 en date du 4 décembre 2012;
- de déclarer que l'acquisition d'une partie des lots 4 473 034 et 4 473 036 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, maintenant connu comme le lot 5 201 903 au cadastre du Québec, est requise pour la réalisation du projet d'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier et pour la création d'une réserve foncière visant à conserver et protéger le patrimoine écologique, une partie de ces lots ayant été ciblée comme aire de compensation environnementale supplémentaire et comme aire de protection environnementale;
- de mandater et d'autoriser, lorsque requis par le Service de la gestion des biens immobiliers, la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'accomplissement de toutes les procédures et démarches d'acquisition par expropriation, ainsi que de voir à la signification de procédures en expropriation à l'encontre des propriétaires des parcelles précédemment citées;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'ordre de Beaudry, Bertrand en fiducie, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le service concerné, un montant total de 14 815,76 \$, plus les taxes applicables, pour dépôt au greffe de la Cour Supérieure, représentant l'indemnité provisionnelle de 70 %, conformément à la Loi sur l'expropriation et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- de mandater et d'autoriser, lorsque requis par le Service de la gestion des biens immobiliers, la firme Beaudry, Bertrand, avocats, et la firme Paris, Ladouceur & Associés inc., à poursuivre les négociations de gré à gré et autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à accepter tout règlement hors cour prévoyant le paiement d'un montant maximal équivalent à 100 % de l'offre de la Ville de Gatineau afin d'acquérir les parcelles précédemment citées.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-346

SOUSSION 2012 SP 356 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION ET DE PLOMBERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le Service des travaux publics à retenir les firmes apparaissant au tableau annexé à la présente, selon le rang de chacune, par section, pour les services d'entretien et de réparation d'équipement de chauffage, de ventilation et de plomberie, pour un montant approximatif de 430 526,58 \$ pour trois ans, incluant les taxes, et ce, selon les tarifs horaires et le pourcentage de majoration du prix coûtant pour la fourniture de matériel inscrit aux formules de soumission en date du 27 novembre 2012, et ce, comme étant les soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. S'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation et sur une période de douze mois, cette période se terminant le 31 octobre.

Les fonds à cette fin seront pris au budget d'opération de la Division, Entretien des édifices, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires pour la durée du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-347

SOUSSION 2012 SP 359 - ACHAT DE TROIS CHARIOTS ÉLÉVATEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Liftexpert inc., 780, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour l'achat de trois chariots élévateurs pour un montant total de 98 301,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 décembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30702-005-25362	55 701,24 \$	Achat de véhicules et équipements - Chariots élévateurs
18-12022-001-25363	38 325,19 \$	Entreposage multi-services - Fonderie
04-13493	4 274,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-348

SOUSSION 2012 SI 380 - ACHAT D'UNE REMORQUE AVEC UNE GRUE À BOIS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à Attache Remorque Gatineau, 655, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G2, pour l'achat d'une remorque avec une grue à bois pour un montant total de 45 674,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49300-692-25364	43 688,58 \$	Lutte contre l'agrile du frêne - Équipements non capitalisables
04-13493	1 986,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-349

APPROUVER L'ACHAT SUPPLÉMENTAIRE DE PUBLICITÉS À LA RADIO PRÉVUES POUR LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT 2012-2013 AVEC LA FIRME ASTRAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 726-2013 concernant la délégation de pouvoir, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour l'achat de publicités à la radio avec la firme Astral dans le cadre de la campagne de publicité des opérations de déneigement pour la saison 2012-2013 coûtera 5 000 \$ additionnels au montant de 23 300 \$ déjà prévu;

CONSIDÉRANT QUE nous devons continuer à informer et sécuriser la population lors d'éventuelles chutes de neige ou de verglas et que les banques de messages radio ont déjà été utilisées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des travaux publics à effectuer les dépenses relatives à ce dossier au montant additionnel maximal de 5 000 \$ pour l'achat de publicités à la radio avec la firme Astral.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-350

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 - 383 252,16 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 FÉVRIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 au montant de 383 252,16 \$ pour la période du 10 au 16 février 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-351*

RÈGLEMENT NUMÉRO 734-2013 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 289 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTRES SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 734-2013 autorisant une dépense et un emprunt de 2 289 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics et autres services.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-352

SOUSSION 2012 SP 334 - ACHAT D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hewitt Équipement inc., 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour l'achat d'une pelle hydraulique excluant l'option 1, pour un montant total de 208 908,43 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12051-004-25365	113 517,32 \$	Achat d'équipements et véhicules municipales prioritaires - Pelle sur roues
06-30631-023-25366	86 306,16 \$	Acquisition de véhicules - Pelle sur roues - CM-2012-854
04-13493	9 084,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-353

SOUSSION 2012 SI 384 - INFORMATISATION D'UN OUTIL DE GESTION EN LIGNE - SERVICE DES LOISIRS, SPORTS ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion multimedia ASF inc./Tonik Web Studio, 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour le développement d'un outil de gestion en ligne, selon les options 1 et 2, pour un montant approximatif total de 59 212,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70045-419-25354	56 637,13 \$	Politique - Loisirs, sports et plein air - Autres frais professionnels - Administration
04-13493	2 575,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-354

PARTICIPATION DE MADAME FÉRIEL RAHMANI, MEMBRE DE LA COMMISSION JEUNESSE, AU FORUM POUR JEUNES CANADIENS DU 24 AU 29 MARS 2013 À OTTAWA

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse prévoit annuellement un budget permettant son rayonnement sur la scène municipale, provinciale et nationale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission jeunesse ont délégué madame Fériel Rahmani pour les représenter au Forum pour jeunes canadiens;

CONSIDÉRANT QUE le Forum pour jeunes canadiens invite les municipalités à déléguer un représentant jeunesse à participer au Forum et ainsi bénéficier d'une subvention de 500 \$ sur les frais de participation de 895 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission jeunesse, autorise la participation de madame Fériel Rahmani, représentante jeunesse de la Ville de Gatineau, au Forum pour jeunes canadiens du 24 au 29 mars 2013 et lui permettre ainsi de bénéficier de la subvention de 500 \$ accordée aux représentants jeunesse des municipalités.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 395 \$ au Forum pour jeunes canadiens, 800-81, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario, K1P 6K7, et ce, sur présentations de pièces justificatives préparées par le service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71127-311 - Commission jeunesse - Congrès et colloques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-311-25355	395 \$	Commission jeunesse - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-355

SOUSSION 2012 SI 391 - ACHAT DE CONSOLE, LUMINAIRES LED ET ÉQUIPEMENTS SONORE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES ET CORPORATION DE LA MAISON DE LA CULTURE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solotech inc., 79, rue Crémazie, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour l'achat de console, luminaires LED et d'équipements sonores, pour un montant total de 53 887,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 janvier 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11028-001-25359	23 273,60 \$	Acquisitions d'immobilisations
02-71529-692-25360	2 235,94 \$	Autres festivals - Équipements non capitalisables
02-72133-692-25361	21 561,77 \$	Salle la Basoche - Équipements non capitalisables
04-13493	2 343,43 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 472,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-356

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-07 AU MONTANT TOTAL DE 423 026,91\$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 FÉVRIER 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant de 423 026,91 \$ pour la période du 21 au 27 février 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-357

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - 30 341,77 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 502 561,84 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 9 105,06 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 8 ET 54 - 570 302,53 \$ ET 26 419,14 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que les listes des embauches numéros 8 et 54 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	30 341,77 \$	25 février au 1 ^{er} mars 2013
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	502 561,84 \$	25 février au 1 ^{er} mars 2013
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	9 105,06 \$	25 février au 1 ^{er} mars 2013
Liste des embauches numéro 8	Embauches de personnel temporaire	570 302,53 \$	18 au 22 février 2013
Liste des embauches numéro 54	Embauches de personnel temporaire	26 419,14 \$	18 au 22 février 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-358*

SUBVENTION DE 42 000 \$ - GRENIER DU PETIT SPORTIF SACO INC. POUR LA GESTION DE LA MAISON DU VÉLO DE GATINEAU AU PARC JACQUES-CARTIER POUR LES ANNÉES 2013-2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE depuis 2005, la gestion et les opérations quotidiennes de la Maison du vélo de Gatineau ont été assumées par l'organisme Le Grenier du petit sportif SACO inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés désire maintenir les activités et les services de la Maison du vélo de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Le Grenier du petit sportif désire assurer la gestion de la Maison du vélo de Gatineau au Parc Jacques-Cartier pour les années 2013 et 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre le Grenier du petit sportif SACO inc. et la Ville de Gatineau pour la gestion de la Maison du vélo de Gatineau au parc Jacques-Cartier pour les années 2013 et 2014;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente afin de donner suite à la présente;
- de demander à l'organisme de s'engager à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, deux semaines avant le début du projet, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 5 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de leurs activités et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget de l'année 2014, les sommes nécessaires à satisfaire la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71131-972	21 000 \$	Activités de vélos - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-359*

PROTOCOLE D'ENTENTE CLUB DE TENNIS DE HULL - GRAND PARTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Club de tennis de Hull est autonome, incorporé et implanté dans le secteur de Hull depuis 1998;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît le Club de tennis de Hull comme grand partenaire et que sa mission est tout à fait reliée à la Politique des loisirs, du sport et du plein air adoptée en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire voir la réalisation d'activités sportives axées sur l'initiation, la récréation, le développement et l'excellence pour sa jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau donne accès au Club de tennis de Hull des sept sites de terrains de tennis du secteur, soit Du Ruisseau, Plateau, Bisson, Larocque, Moussette, Des Trembles et Fontaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau ajoutera un site de terrains de tennis à Hautes-Plaines;

CONSIDÉRANT QUE le Club de tennis de Hull met en place divers moyens pour favoriser l'accessibilité à la pratique de ce sport;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire faire cohabiter, sur les mêmes terrains, les activités du Club de tennis de Hull, les activités de Tennis Outaouais Performance et la pratique libre du tennis pour favoriser l'utilisation des infrastructures par le plus grand nombre de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire de la majorité des terrains de tennis, des chalets de service dans les parcs et des espaces communautaires sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a une entente avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour l'utilisation des terrains de tennis scolaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et de verser la somme totale de 66 900 \$ à titre de grand partenaire selon les modalités définies au protocole d'entente et comme défini dans le cadre de soutien aux organismes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 22 300 \$ annuellement au 15 avril de chaque année en 2013, 2014 et 2015, au nom du Club de tennis de Hull, 9, rue Laurier, C.P. 1002, Gatineau, Québec, J8X 3X5, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le trésorier est également autorisé à prévoir aux budgets 2014 et 2015, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	22 300 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-360

ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013 - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - DISTRICT ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STEFAN PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre d'exposition l'Imagier, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8, pour l'adhésion de messieurs les conseillers Stefan Psenak et André Laframboise pour l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494-32331	50 \$	Conseil municipal - Cotisations
02-11100-494-31081	50 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-361

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À LA SOIRÉE RECONNAISSANCE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE 2012 LE 14 MARS 2013 AU HILTON DU LAC-LEAMY ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à la soirée reconnaissance Personnalité de l'année 2012 organisée par la Chambre de commerce de Gatineau qui aura lieu le 14 mars 2013 au Hilton du Lac-Leamy.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 91,98 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, suite 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	87,98 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
04-13493	4,00 \$	TSP à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-362

SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LA PARTICIPATION DE MADAME MÉLANIE JAMIESON À LA 4^e MARCHÉ EN ROSE - 21 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de madame Mélanie Jamieson à la 4^e Marche en Rose qui aura lieu le 21 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-363

SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR LA PARTICIPATION DE MONSIEUR DONALD FERLAND À LA 4^e MARCHÉ EN ROSE - 21 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - SYLVIE GONEAU ET STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de monsieur Donald Ferland à la 4^e Marche en Rose le 21 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-364

SUBVENTION DE 200 \$ - MONT-BLEU EN SPECTACLE - 26 MARS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École secondaire Mont-Bleu, à l'attention de monsieur Marc-André Duguay, enseignant, 389, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 1W6, à titre de subvention pour l'organisation de Mont-Bleu en spectacle qui se tiendra le 26 mars 2013 à l'auditorium du Cégep de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	200 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-365

SUBVENTION DE 400 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright, à l'attention de monsieur André Boyer, 2425-A, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-366

SUBVENTION DE 900 \$ - ADOJEUNE POUR UN TOURNOI DE BASKETBALL LE 20 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comté autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de Adojeune, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour un tournoi de basketball le 20 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	150 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-367 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU - LE CLUB DES PIONNIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de monsieur Mario Courchesne, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour les activités 2013 du Club des Pionniers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	1 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-368 **SUBVENTION DE 1 100 \$ - SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 15 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à Solidarité Gatineau-Ouest, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 15 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	150 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-369 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 1 175 \$ - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS-UNIES POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 23 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Nicole Champagne et monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité bénéfice au profit de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations-Unies le 23 mars 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 125 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 175 \$ à l'ordre de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations-Unies, 473, rue de Cannes, unité 304, Gatineau, Québec, J8V 4E6, pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-370

SUBVENTION DE 1 250 \$ - TABLE DE CONCERTATION SUR LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUTAOUAIS POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 15 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais, 180, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 3J5, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 15 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	25 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-371

PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 1 400 \$ - ASSOCIATION POUR ENFANTS AYANT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - 10 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer à une activité bénéfique au profit de l'Association pour enfants ayant des troubles d'apprentissage le 10 avril 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 350 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre de l'Association pour enfants ayant des troubles d'apprentissage AQETA, 109, rue Wright, bureau 205, Gatineau, Québec, J8X 2G7, pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-372

SUBVENTION DE 1 450 \$ - OUT'ART DE LA SPATULE À L'ICÔNE - EXPOSITION DE TABLEAUX - 12 ET 13 OCTOBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 450 \$ à l'ordre de Out' Art de la spatule à l'icône, à l'attention de madame Denise Venne, 994, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 7K7, à titre de subvention pour une exposition de tableaux les 12 et 13 octobre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir- des-Trembles - Aménagement Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-373

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 1 450 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU
CANCER POUR UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS LE 19 AVRIL 2013 -
MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette et monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité bénéfique au profit de la Fondation québécoise du cancer le 19 avril 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 430 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 450 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-374 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU VILLAGE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Village d'Aylmer, à l'attention de madame Ruth Vander Stelt, 153, rue Brook, Gatineau, Québec, J9H 2Z5, à titre de subvention pour diverses activités au cours de l'année 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-375 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - SAGA JEUNESSE POUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME EN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à Saga Jeunesse, 23-A, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour les activités de l'organisme en 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	2 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-376

SUBVENTION DE 2 000 \$ - ÉCOLE MASSÉ POUR LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE LE 18 JUIN 2013 – DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'école Massé, 1, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour la fête de fin d'année le 18 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	2 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-377

SUBVENTION DE 2 050 \$ - SYMPOSIUM GATINEAU EN COULEURS QUI AURA LIEU DU 8 AU 10 NOVEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 050 \$ à l'ordre du Symposium Gatineau en couleurs, 895, rue de l'Oasis, suite 7, Gatineau, Québec, J8R 2W7, à titre de subvention pour le symposium qui aura lieu du 8 au 10 novembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-378

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DE 1 500 \$ - AMIS DE L'ÉTUDIANT
OUTAOUAIS - GALA D'EXCELLENCE LE 14 MAI 2013 - MEMBRES DU
CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette et monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer au Gala d'excellence des Amis de l'étudiant Outaouais le 14 mai 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 470 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre des Amis de l'Étudiant Outaouais, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- L'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-379

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS MAXIME TREMBLAY, PIERRE PHILION ET ALAIN RIEL AU FORUM DE L'UMQ - LE LIVRE BLANC MUNICIPAL : PASSER DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION - MONTRÉAL - 15 MARS 2013 - 2 550 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Maxime Tremblay, Pierre Philion et Alain Riel à participer au forum de l'UMQ - Le livre blanc municipal : passer de l'engagement à l'action, qui se tiendra à Montréal le 15 mars 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 672,60 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités, 680, boulevard Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 2 550 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-311	850 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Congrès et colloques
02-79937-311	850 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Congrès et colloques
02-79934-311	850 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-380

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN - FORUM DE L'UMQ - LE LIVRE BLANC MUNICIPAL : PASSER DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION - 15 MARS 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer au Forum de l'UMQ - Le livre blanc municipal : Passer de l'engagement à l'action, qui aura lieu à Montréal le 15 mars 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 224,20 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 610 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-311	610 \$	Maxime Pedneaud-Jobin De Buckingham - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-381

SUBVENTION DE 700 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC, SECTEUR E - HULL-AYLMER - 17 MARS 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et autres services publics du Québec, région Outaouais, secteur E - Hull-Aylmer, à l'attention de madame Thérèse Viau, 1-22, rue de la Gravité, Gatineau, Québec, J9A 3A2, à titre de subvention pour l'organisation du Quillethon annuel au profit de la Fondation Laure-Gaudreault qui se tiendra le 17 mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire – Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-382

SUBVENTION DE 1 500 \$ - LA MAISON DE L'AMITIÉ DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de La Maison de l'Amitié de Hull, à l'attention de madame Nadine Guevremont, coordonnatrice, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour la réalisation de divers projets et diverses activités en 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	1 500 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	1 000 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-383*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL CARREFOUR DE L'AVIATION, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2413-3506 Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue Achille-Vanhée dans la phase 3 du projet domiciliaire Carrefour de l'Aviation;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2413 3506 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Carrefour de l'Aviation, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2413-3506 Québec inc. concernant le développement domiciliaire Carrefour de l'Aviation, phase 3, montré au plan d'implantation préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 7 décembre 2007, révisé le 27 novembre 2012, portant le numéro de dossier 83187 et la minute 41699 S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Cima+ ;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Cima+ et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Groupe ABS inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue, les services municipaux, le passage piétonnier et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-384

SOUMISSION 2013 SP 051 - LOCATION DE TONDEUSES ET TRACTEURS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Carrière & Poirier Équipement Ltd., 5024, route 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la location de tondeuses et tracteurs, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 158 921,90 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'offres et sa soumission déposée en date du 21 février 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71425-516-25368	35 869,21 \$	Terrains sportifs - Location - Machinerie
02-71440-516-25369	116 141,54 \$	Tonte de pelouses et fauchage des hautes herbes - Location - Machinerie
04-13493	6 911,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-385*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE MUNICIPALE AU PROJET 9, LE BRETON - HABITATIONS DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - LOT 1 088 937 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROGRAMME ACCÈSLOGIS, PROGRAMME DE LOGEMENTS ABORDABLES ET COMMUNAUTAIRES SITUÉ AU 9, RUE LE BRETON - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis permet à des organismes sans but lucratif et à des coopératives de bâtir des logements abordables et communautaires et que la Ville de Gatineau est devenue mandataire pour ce même programme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a comme objectif de participer à la réalisation de 700 logements sociaux pour la période 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des projets de logements admissibles au programme AccèsLogis implique le financement de la Société d'habitation du Québec et que la Ville de Gatineau s'associe en finançant la contribution du milieu de 15 % (CM-2010-941);

CONSIDÉRANT QUE le projet 9, Le Breton - Habitations de l'Outaouais métropolitain respecte les critères d'attribution prévus au guide de gestion du fonds du logement social;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain a soumis sa demande d'aide financière afin de faire confirmer la contribution municipale pour rencontrer les barèmes financiers requis par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation, à sa réunion du 1^{er} mars 2013, recommande cette contribution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de 197 640 \$ à l'organisme Habitations de l'Outaouais métropolitain., à l'attention de monsieur Alain Boucher, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8H 1R5, sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec et sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- de s'engager auprès de la Société d'habitation du Québec à défrayer, pour une période de cinq ans, les six suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962-Office municipal d'habitation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63216-972	197 640 \$	Règlement 637 - Accès au logis 2009-2010 - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-386*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-843*

**VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 1 254 501 AU CADASTRE DU QUÉBEC -
DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 254 501 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection de la rue Mitchell et du Boulevard Maloney Est;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ultramar Ltée, propriétaire du lot voisin soit le lot 1 253 681 au cadastre du Québec, a signifié son intérêt à se porter acquéreur du lot 1 254 501 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 559,2 m² dans le but d'y construire, dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente, un bâtiment afin d'y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur, soit une station service avec poste d'essence;

CONSIDÉRANT QUE suite à la négociation, l'entreprise Ultramar Ltée a déposé, le 22 janvier 2013, une offre d'achat proposant d'acquérir le lot 1 254 501 au cadastre du Québec au montant de 41 100 \$, plus taxes applicables, lequel prix est conforme au rapport d'évaluation réalisé le 9 novembre 2012 par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande que la Ville de Gatineau procède à la vente du lot 1 254 501 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 559,2 m² :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'offre d'achat et vendre de gré à gré le lot 1 254 501 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull d'une superficie de 559,2 m² au montant de 41 100 \$, plus taxes applicables, à l'entreprise Ultramar Ltée, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'offre d'achat;
- d'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à l'offre d'achat, si requis.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-387 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2012-1256 - CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 107001**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1256 en date du 15 août 2012, acceptait la demande d'un congé sans solde à l'employé numéro 107001 pour la période débutant le 4 septembre 2012 et se terminant le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 107001, en date du 15 février 2013, a formulé une demande de réintégrer son poste le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé numéro 107001 la réintégration de son poste à partir du 4 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-388 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ 110487**

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 110487 a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période d'un an, débutant le 3 juin 2013 pour se terminer le 30 mai 2014 inclusivement, et ce, conformément à l'article J) du recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au recueil des conditions de travail des employés-cadres et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé numéro 110487 un congé sans solde pour la période débutant le 3 juin 2013 jusqu'au 30 mai 2014 inclusivement.

Adoptée

CE-2013-389 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 104337**

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104337 a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une durée de douze mois, et ce, conformément à l'article J) du recueil des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au recueil des conditions de travail des employés-cadres et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé numéro 104337 un congé sans solde pour une durée de douze mois. La date du début du congé fera l'objet d'une entente entre l'employé numéro 104337 et le directeur du service concerné.

Adoptée

CE-2013-0313D1 **DÉPOT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 2 au 29 janvier 2013

CE-2013-390

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE AGENTE DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS - SECTION DE L'INFORMATION ET DE LA PROMOTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Prudence Rajaobelina fut engagée en surcroît de travail à titre d'agente de communication du 8 octobre 2012 au 15 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE madame Prudence Rajaobelina a remis sa démission effective au 16 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de confirmer et de prolonger l'embauche d'une ressource temporaire pour un terme ne pouvant dépasser le 4 octobre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Prudence Rajaobelina au poste d'agente de communication au Service des communications - Section de l'information et de la promotion, jusqu'au 15 mars 2013 inclusivement et une ressource supplémentaire pour un terme d'une durée ne pouvant dépasser le 4 octobre 2013.

Le salaire de madame Prudence Rajaobelina sera celui de la classe 10, échelon 3 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau et le salaire de la ressource temporaire à être embauchée sera ajusté en fonction de la candidature et en respect de la classe salariale du poste.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-19510-132 - Service des communications – Section de l'information et la promotion – Temporaires – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-391

MANDATER LES SERVICES JURIDIQUES AFIN DE SOUMETTRE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CAUCUS DES GRANDES VILLES UNE DEMANDE FORMELLE D'ASSISTANCE, PAR L'ENTREMISE DU FONDS D'AIDE JURIDIQUE, ET CE, DANS LE CADRE DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER JUDICIAIRISÉ INTENTÉ PAR CERTAINES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (550-17-006950-123)

CONSIDÉRANT QUE par voie de requête datée du 19 décembre 2012, les entreprises de télécommunications Vidéotron, Cogeco, Rodgers, Telus et Bell Canada ont institué à l'encontre de la Ville de Gatineau une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire et en nullité;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à attaquer la constitutionnalité du Règlement numéro 718-2012 régissant toutes les interventions sur la propriété de la ville par les entreprises de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de cette procédure et le jugement éventuel en découlant pourront avoir un impact important sur le droit municipal québécois et ainsi constituer une valeur jurisprudentielle considérable et marquante;

CONSIDÉRANT l'existence du fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT les discussions préliminaires ayant eu lieu entre les représentants de l'U.M.Q. et les services juridiques;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gatineau de requérir l'assistance du fonds d'aide juridique de l'U.M.Q.;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le conseil d'adopter, en ce sens, une résolution requérant de l'U.M.Q. une assistance par l'entremise de ce fonds d'aide juridique;

CONSIDÉRANT QUE la requête en nullité présentée par ces cinq entreprises de télécommunications tente d'attaquer les pouvoirs municipaux, en requérant notamment l'invalidité de l'article 16 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT les enjeux financiers et administratifs importants en cause pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités au Québec, et même au Canada, auront un intérêt certain à ce que la Cour supérieure en vienne à rejeter la requête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les Services juridiques à présenter une demande formelle auprès de l'Union des municipalités du Québec et au caucus des grandes villes afin de pouvoir bénéficier, dans le cadre de la défense du dossier de Cour 550-17-006950-123, d'une aide financière provenant du fonds d'aide juridique.

Adoptée

CE-2013-392

CONFIRMER LA PROLONGATION DE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE JURI-COMPTABILITÉ DANS LE CADRE DE LA POURSUITE INSTITUÉE PAR LA DEMANDERESSE MAISON BISSON INC. DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE (550-17-005108-103)

CONSIDÉRANT QUE la Maison Bisson inc. a institué une poursuite judiciaire à l'encontre de la Ville de Gatineau, en date du 25 février 2010, et ce, au montant de 759 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Bisson inc. a produit, en 2011, un rapport que la demanderesse qualifie de rapport d'expert, quant à la valeur des pertes de son entreprise, et ce, dans le cadre du dossier judiciairisé;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-122 en date du 1^{er} février 2012, confirmait le mandat accordé par le Service des affaires juridiques à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, plus particulièrement monsieur Martin Fafard et madame Anne-Marie Bélanger, afin de produire un rapport de contre-expertise quant à la valeur des dommages allégués par la demanderesse Maison Bisson inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a bel et bien obtenu le rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui en est venu à contredire dans sa totalité le rapport produit par la demanderesse Maison Bisson inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite à la production de ce rapport de contre-expertise de la part de la Ville de Gatineau, que la demanderesse Maison Bisson inc. a mandaté un nouvel expert afin de produire une nouvelle analyse des dommages prétendument subis;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau rapport d'expertise de la demanderesse Maison Bisson inc. a été reçu récemment;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de produire un rapport de contre-expertise quant à la valeur des dommages allégués dans ce nouveau rapport de la demanderesse;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton par le Service des affaires juridiques afin de préparer un second rapport de contre-expertise pour la Ville de Gatineau dans le cadre du présent dossier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-393

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME LECHASSEUR AVOCATS AFIN DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ PAR CERTAINES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS À L'ENCONTRE DU RÈGLEMENT 718-2012 DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE par voie de requête datée du 19 décembre 2012, les entreprises de télécommunications Vidéotron, Cogeco, Rogers, Telus et Bell Canada ont institué à l'encontre de la Ville de Gatineau une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire et en nullité;

CONSIDÉRANT QUE cette requête vise à attaquer la constitutionnalité du Règlement numéro 718-2012 régissant toutes les interventions sur la propriété de la ville par les entreprises de télécommunications, à savoir un règlement dûment adopté par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la particularité de ce recours et les questions notamment de droit constitutionnel qui seront soulevées;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services juridiques de confier le mandat de représenter la Ville de Gatineau à cet égard à M^e Marc-André LeChasseur de la firme LeChasseur, Avocats;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2 qui prévoit qu'un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, peut être attribué sans appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate M^e Marc-André LeChasseur de la firme LeChasseur Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre du litige mû avec cinq entreprises de télécommunications en ce qui concerne le Règlement numéro 718-2012 de la Ville de Gatineau;

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

CE-2013-394

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À MONSIEUR PAUL-ANDRÉ TÉTREAULT, ARCHITECTE POUR SERVICES D'EXPERTS PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU DOSSIER DU CENTRE SPORTIF - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 mars 2008, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de conception et de construction du centre sportif de Gatineau à la firme Decarel inc. suite à l'appel d'offres 2007 SP 100 A;

CONSIDÉRANT les demandes de changement soumises par Decarel inc. dans le cadre de l'exécution de son contrat, lesquelles sont contestées par la Ville de Gatineau, ainsi que les retards engendrés dans ce projet;

CONSIDÉRANT la poursuite déposée par Decarel inc. contre la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de Gatineau de retenir les services professionnels de l'expert monsieur Paul-André Tétreault, architecte, et, par conséquent, qu'il y a lieu de confirmer le mandat accordé, à titre de témoin expert;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre des procédures judiciaires devant la Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à monsieur Paul-André Tétreault, architecte, pour services professionnels à titre d'expert dans le cadre du dossier du centre sportif.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12200-411-25367	23 912,81 \$	Affaires juridiques - Services professionnels et de génie
04-13493	1 087,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif